



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016
 DELIBERATION N° : 2016.03.03**

OBJET : HABITAT ET DEVELOPPEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT

NOMENCLATURE : 3 – Domaine et patrimoine / 3.6 – Actes de gestion du domaine privé

Date de convocation :
 30 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Représentés : 09

Absent non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

L'an deux mil seize, le CINQ AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – G.RATAJEZAK – H.FAURE – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : C.MAFFRE par JC.AILLOT - A.DEL BASSO par F.PANZA - M.CHRETIEN par GA.FLEURY - C.ORTIZ par G.RATAJEZAK - S.MOLINET-LECLAIRE par LBISCARRAT - E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON - A.PERIN par S.CAPPEAU-FREJABUE - L.BUFFA par S.TRIBOLET - F.LONG par L.CHAVANY

Absente non représentée : A.SCIACQUA-LERIDON

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Par délibération n° 2014.05.19 du 28 Avril 2014, le Conseil Municipal a passé une convention avec HABITAT et DEVELOPPEMENT pour l'amélioration de l'habitat et le suivi de l'opération façades.

Il est rappelé qu'en partenariat avec le CAUE, cet organisme instruit les demandes de subventions accordées par la Commune aux particuliers afin de les inciter à rénover les façades de leurs immeubles ou les ouvrages architecturaux de caractère qui leur appartiennent.

HABITAT et DEVELOPPEMENT intervient également dans le règlement des aides financières communales aux particuliers et aide la Commune à constituer les différents dossiers de demande de subventions correspondant aux opérations d'améliorations des espaces publics et d'immeubles anciens.

Compte tenu du bilan positif de cette collaboration (cf. document ci-joint), il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les conventions de partenariat expirant le 31 décembre 2015 et ce, pour une nouvelle période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme George-Andrée FLEURY, Adjointe déléguée à l'Urbanisme,

M. 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le **08 AVR. 2016**
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_3-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 AVRIL 2016**

N° : 2016.03.03

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention entre la commune et HABITAT et DEVELOPPEMENT,

VU l'avis de la Commission Travaux/Urbanisme du 31 Mars 2016,

CONSIDERANT le bilan positif des deux années précédentes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité :

- 1° - APPROUVE** le contrat de partenariat à passer avec HABITAT et DEVELOPPEMENT pour le point information amélioration de l'habitat et le suivi des subventions façades, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.
- 2° - FIXE** à 7 932 € par an soit 15 864 € pour une durée de 2 ans, la rémunération d'HABITAT et DEVELOPPEMENT pour le temps passé lors de permanences en Mairie à raison d'une demi-journée par mois, et pour les visites sur les sites d'intervention.
- 3° - APPROUVE** la convention à passer avec HABITAT et DEVELOPPEMENT pour une dotation de 29 264 € pour les deux ans, constituant les fonds publics communaux pour paiement des subventions aux particuliers.
- 4° - DECIDE** d'inscrire aux budgets principaux 2016 et 2017 les crédits nécessaires.
- 5° - AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 6 avril 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 08 / de / 2016 à :

- ↳ Comptabilité
- ↳ Urbanisme
- ↳ signature du contrat et convention - originaux
- ↳ Habitat et développement
- ↳ dossier

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.03 DU 5 AVRIL 2016 – Page 1**

N° : 2016.03.03



Association Loi 1901 affiliée
à la FNC-PACT et à la FNHDR

Commune de JONQUIERES VAUCLUSE

Point Information Amélioration de l'Habitat

CONTRAT D'INTERVENTION

Entre,

La Commune de **JONQUIERES**,
représentée par son Maire, Monsieur Louis BISCARRAT
en vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du,

et,

HABITAT & DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE appelé ci-après H & D 84 représenté par
son directeur Monsieur Bernard WIBAUX,

IL EST CONTRACTE CE QUI SUIT,

Article 1 OBJET DU CONTRAT

Conformément à la DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du
la Commune confie à H & D 84 le **SUIVI** et l'**ANIMATION** du POINT
INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT ainsi que le **SUIVI** des
"subventions façade".

Article 2 DEFINITION DE LA MISSION d'ANIMATION et de SUIVI

Action Générale

Par une information générale et lors de permanences en mairie, H & D 84
informe les propriétaires occupants et bailleurs sur les différentes aides
financières à la réhabilitation de leur patrimoine immobilier (Etat -
Département - Commune - Organismes sociaux - CAF - MSA - Caisses de
retraite - etc...), sur l'ensemble du territoire communal.

H & D 84 assiste gratuitement les intéressés dans la constitution des dossiers
de demande d'aide financière et se tient à leur disposition jusqu'à leur
obtention.

Action particulière

H & D 84 en partenariat avec le C.A.U.E., instruit les demandes de
subventions accordées par la Commune aux particuliers, pour les inciter à la
réfection de leurs façades ou d'ouvrages architecturaux de caractère.

H & D 84 intervient également dans le règlement des aides financières
communales aux particuliers.

H & D 84 aide la commune à monter les différents dossiers de demande de
subventions correspondant aux opérations d'améliorations des espaces
publics et/ou d'immeubles anciens.

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.03 DU 5 AVRIL 2016 – Page 2**

N° : 2016.03.03

Article 3 **VALIDITE DU CONTRAT - DUREE DE LA MISSION**

Le présent CONTRAT est validé à la date du 1^{er} Janvier 2016.

La durée de la MISSION contractée et définie à l'article précédent, est fixée à 24 mois; prolongeable par AVENANT, sous condition d'octroi des subventions du Conseil Régional.

Article 4 **REMUNERATION DE H & D 84**

H & D 84 est rémunéré pour le temps passé en permanences en mairie, et pour les visites sur les sites d'intervention.

Ces permanences seront d'une demi journée par mois à raison de 3 heures par permanence.

Elle s'élève à 7 932 € par an, soit 15 864 € pour 2 ans

Article 5 **CONDITIONS DE PAIEMENT**

1 983 € à l'issue de chaque trimestre.

Les règlements s'effectueront sur simples factures.

Accepté à JONQUIERES
Le

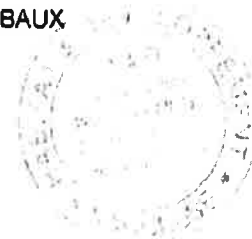
Le Maire



Louis BISCARRAT

Le Directeur H & D 84

Bernard WIBAUX





Association loi 1901 affiliée à la FNC-PACT et à la FNHDR

**Commune de
JONQUIERES
VAUCLUSE**

**OPERATION DE REVITALISATION
DES CENTRES ANCIENS
"SUBVENTION FAÇADE"**

CONVENTION

Entre,

La commune de **JONQUIERES**,
représentée par son Maire, Monsieur Louis BISCARRAT

d'une part,

et

HABITAT & DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE appelé ci-après H & D 84 représenté par son
Directeur, Monsieur Bernard WIBAUX,

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 Afin de rationaliser la procédure d'attribution des aides octroyées aux particuliers dans le cadre du POINT INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT dont le suivi des "subventions façade", et de les coordonner avec celles qui leur seront éventuellement accordées par l'Etat, ou par les divers organismes sociaux, la Commune confie H & D 84 la gestion directe de ces subventions.

Article 2 La Commune alimentera le "Fonds Publics" de H & D 84 en fonction des besoins de paiements de subvention aux particuliers, jusqu'à concurrence d'une dotation globale de 29 264 €, sur la durée de l'Opération.

L'intitulé du compte bancaire "FONDS PUBLICS" de H & D 84. est le suivant :

CREDIT MUTUEL
26, rue de la République 84000 - AVIGNON

Intitulé du Compte :

H & D de Vaucluse OPE COMMUNES

Banque	Guichet	Compte	Clé
N° 10278	N° 06510	N° 00051231945	N° 80

Ces fonds ne seront utilisés que pour les seuls bénéficiaires de subventions.

 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le **08 AVR. 2016**
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_3-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.03 DU 5 AVRIL 2016 – Page 4

N° : 2016.03.03

Article 3 H & D 84 établira un état annuel, des retraits effectués qu'il transmettra au Maire accompagné des relevés bancaires justificatifs.
La date d'arrêt des comptes sera celle anniversaire de la signature du CONTRAT d'INTERVENTION approuvé par le Conseil Municipal.

Article 4 Le solde éventuel vérifié à l'issue de la première année civile de fonctionnement, sera, à la demande de la Municipalité, soit reversé à la Commune, soit reporté sur l'année civile suivante.

Article 5 L'enveloppe globale mise à disposition de H & D 84 pour 2016 - 2017 a été estimée sur la base des données suivantes :

• Surface moyenne de façade par projet.....	100 m ²	
• Coût moyen au m ² de façade ravalée		76,22 €
• Montant moyen des travaux de ravalement.....		7 622 €
• Nombre d'immeubles prévisible (8/an).....	16	
• Subvention maximale par immeuble sur la base		2 287 €
• Subvention moyenne		1 829 €
• ENVELOPPE GLOBALE 1 829 € x 16		29 264 €

Article 6 Les subventions correspondront à 30 % des travaux mais seront plafonnées à 2 287 € immeuble.

Article 7 La rédaction des envois de paiement sera soumise à l'approbation de Monsieur le Maire.

CONVENTION ACCEPTEE PAR LES PARTIES

le

Le Maire de JONQUIERES



Louis BISCARRAT

Le Directeur,
H & D de Vaucluse,

Bernard WIBAUX



**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.03 DU 5 AVRIL 2016 – Page 5**

N° : 2016.03.03

**POINT INFO AMELIORATION DE L'HABITAT - JONQUIERES –
Calendrier des permanences 2016**

Le 4ème mardi de chaque mois de 14 h 00 à 17 h 00 :

▶ **Janvier**

Le 26 Janvier, de 14 H à 17 H

▶ **Février**

Le 23 Février, de 14 H à 17 H

▶ **Mars**

Le 22 Mars, de 14 H à 17 H

▶ **Avril**

Le 26 Avril, de 14 H à 17 H

▶ **Mai**

Le 24 Mai, de 14 H à 17 H

▶ **Juin**

Le 28 Juin, de 14 H à 17 H

▶ **Juillet**

Le 26 Juillet, de 14 H à 17 H

▶ **Août**

Le 24 Août, de 14 H à 17 H

▶ **Septembre**

Le 27 Septembre, de 14 H à 17 H

▶ **Octobre**

Le 25 Octobre, de 14 H à 17 H

▶ **Novembre**

Le 22 Novembre, de 14 H à 17 H

▶ **Décembre**

à définir



Philippe MARBAT
Directeur Adjoint
Habitat & Développement de Vaucluse
Le MERCREDI et VENDREDI matin au 04 90 23

<i>A-</i>	2016 -	
-----------	---------------	--

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le 08 AVR. 2016
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_3-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016.03.03 DU 5 AVRIL 2016 – Page 6	N° : 2016.03.03
---	------------------------

